

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le 28 avril 2014, à la salle Bonne Entente à 20 heures. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents : Roger Couture, Roland Gagné, Raynald Champagne et Étienne Parent.

Maryse Lapointe et Gilbert Bilodeau sont absents.

A l'ordre du jour les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption du rapport financier 2013
3. Mandat à Stéphane Bergeron de la MRC pour devis asphaltage 2014
4. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 52 -2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 53-2014

Adoption du rapport financier pour l'année 2012

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le rapport financier de l'année 2013, tel que présenté par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, représenté ici par madame Chantal Gravel.

Résolution numéro 54-2014

Mandater Stéphane Bergeron de la MRC de Lotbinière pour le devis d'asphaltage 2014

Attendu que la municipalité projette d'exécuter des travaux d'asphaltage dans le rang St-Frédéric ; qu'un devis doit être fait par un ingénieur, que nous désirons mandater Stéphane Bergeron ingénieur de la MRC Lotbinière ; que le mandat correspondra à préparer le devis selon les attentes de la municipalité :

- La municipalité de Saint-Sylvestre s'occupera de la mise en forme du chemin en y ajoutant du gravier sur la portion concernée par le projet, et ce pour une épaisseur de 4 po, et s'assurera de la compaction ;
- Que sur le devis de soumission l'entrepreneur aura une couche de finition au niveau du gravier à faire ;

- Qu'une seule couche d'asphalte soit appliquée

En conséquence, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Stéphane Bergeron ingénieur de la MRC de Lotbinière pour la préparation du devis pour les travaux d'asphaltage du rang st-Frédéric.

Levée de l'assemblée à 21 heures 20 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire